

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **huitième jour de novembre 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-11-312 **Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 12 octobre & 27 octobre 2010.

ADOPTÉE

10-11-313 **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseiller Fernand Ruel soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

Rapport du Maire sur la situation financière

1°) Rapport financier 2009

Au 31 décembre 2009, la nouvelle Ville a complété sa neuvième année financière.

L'état de l'année 2009 des activités financières de fonctionnement présente donc une situation entièrement sous contrôle. En effet, les revenus de fonctionnement sont de l'ordre **7 545 881 \$**, les charges incluant l'amortissement **7 845 655 \$** et la conciliation à des fins fiscales de **861 203 \$**. Le tout dégage un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **561 429 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2009 ainsi que les nouveaux principes comptables applicables aux municipalités.

2°) **Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2010, le budget adopté par la Ville de Princeville est équilibré. Les revenus de fonctionnement sont à **7 278 358 \$**, les charges sont à **7 749 719 \$** incluant l'amortissement à **1 369 700 \$** et la conciliation à des fins fiscales pour l'amortissement, le financement et les affectations est, quant à elle à **471 361 \$**.

Des montants ont été appropriés de divers surplus, affectés ou non, de fonds réservés en cours d'année pour couvrir des dépenses nécessaires à l'aménagement du terrain de balle, à l'éclairage du terrain de soccer, à l'achat d'un terrain industriel, à l'achat d'un camion dix roues et d'un inducteur à mousse.

Des revenus non prévus de 108 108 \$ provenant de la nouvelle réglementation sur les droits applicables aux carrières et sablières seront réservés pour des interventions sur notre réseau routier local.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les charges, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2009 totalisait :

pour 2010	:	3 194 890 \$
pour 2011	:	3 407 000 \$
pour 2012	:	250 000 \$

Ces montants consistent, en plus des affectations aux activités de fonctionnement, aux travaux suivants :

- transport (voirie urbaine, réserve domiciliaire, véhicules, stationnement)
- hygiène du milieu (eau potable, réfection de réseaux d'aqueduc et d'égouts)
- loisirs et culture (finalisation du Parc Multi-Sports, réaménagement centre communautaire, aménagement du terrain de balle, réaménagement et mise à niveau du Centre Sportif)

Les projets inscrits pour 2010 sur ce programme, mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2010**

La rémunération des membres du conseil est de **24 380 \$** pour le maire et de **8 126 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **12 190 \$** pour le maire et de **4 063 \$** pour chacun des conseillers.

5°) **Orientations générales 2011**

Pour 2011, le conseil municipal entend réaliser la réfection des services de la rue Saint-Georges.

Nous envisageons d'ores et déjà le prolongement de la rue Lecours, l'ouverture de la rue Liberge pour des résidences jumelées et de la rue Simard sur les anciens terrains de soccer.

Le Parc Multi-Sports sera bonifié d'une piste de vélos BMX, d'un terrain de volley-ball de plage et le stationnement vers la rue Saint-Jacques Ouest sera amélioré.

Des travaux importants de rénovation et d'agrandissement du Centre Sportif Paul-de-la-Sablonnière pourraient être débutés dépendant des subventions disponibles.

L'orientation générale du conseil reste toujours d'améliorer les services pour attirer de nouveaux résidents et investisseurs.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

10-11-314 **Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes ainsi que sur le site web de la ville.

ADOPTÉE

Renouvellement pour l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour 2011 – reporter en décembre.

10-11-315 **Ratification d'une délégation à une activité de l'Assemblée Suzor-Côté des Chevaliers de Colomb 4^e degré**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de ratifier une délégation à une activité de l'Assemblée Suzor-Côté des Chevaliers de Colomb 4^e degré, qui a eu lieu le 6 novembre dernier, par l'achat de 2 billets à 20 \$ chacun.

ADOPTÉE

10-11-316 **Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 13 octobre 2010
 - nos 0CH001642 à 0CH001646 41 320.32 \$
- En date du 15 octobre 2010
 - nos 0CH001647 à 0CH001651 2 753.30 \$

- En date du 19 octobre 2010 - nos 0CH001652 à 0CH001654	408.90 \$
- En date du 20 octobre 2010 - nos 0CH001655 à 0CH001658	576.72 \$
- En date du 26 octobre 2010 - nos 0CH001659 à 0CH001661	19 999.16 \$
- En date du 28 octobre 2010 - nos 0CH001662 à 0CH001664	300.00 \$
- En date du 29 octobre 2010 - no 0CH001665	6 275.85 \$
- En date du 2 novembre 2010 - no 0CH001666	7 998.60 \$
- En date du 3 novembre 2010 - nos 0CH001667 à 0CH001669	32 822.16 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 12 octobre 2010 - no 0CH200021	35 668.81 \$
- En date du 28 octobre 2010 - no 0CH200022	14 914.01 \$

dépôts salaires des périodes 201040 à 201044

ADOPTÉE

10-11-317

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 4 novembre 2010 - nos 0CH001670 à 0CH001782	258 823.11 \$
- En date du 4 novembre 2010 - nos 0CH001783 à 0CH001785	0 \$
- En date du 4 novembre 2010 - no 0CH001786	28.34 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 4 novembre 2010 - nos 0CH200023 & 0CH200024	408 778.82 \$
---	---------------

ADOPTÉE

Dépôt des états semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

10-11-318

Nomination d'un vérificateur externe

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer Proulx CA inc., représenté par Pierre Proulx, comptable agréé, pour effectuer la vérification requise par la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

10-11-319

Adjudication de contrat d'assurances de dommages

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2008 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement des villes de l'Estrie;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, **René Laporte & Associés inc.**, à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses et qu'elles permettent la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 200 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 125 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurance BFL Canada inc.;

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Chartis	BFL Canada inc.
Bris des machines	Gcan	BFL Canada inc.
Délits	Chartis	BFL Canada inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's de Londres	BFL Canada inc.
Responsabilité municipale	Chartis	BFL Canada inc.
Automobile des propriétaires	Chartis	BFL Canada inc.

DE VERSER, pour le terme du 1^{er} décembre 2010 au 1^{er} décembre 2011, la prime de la Ville soit 41 264 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit BFL Canada inc..

DE VERSER la somme de 15 646 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2010-2011 ainsi que la somme de 6 146 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

D'AUTORISER le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt d'états financiers d'un organisme subventionné – Ambulance St-Jean.

10-11-320

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt des transferts budgétaires soumis par la trésorière.

ADOPTÉE

10-11-321

Arrérages de taxes et factures impayées

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé à entreprendre les procédures légales pour recouvrer les sommes dues en arrérage en date du 8 novembre 2010 :

No client		
5423	7 501.25 \$	Taxes foncières
4153	2 340.97 \$	Taxes foncières
3035	4 054.44 \$	Taxes foncières
4413	1 782.38 \$	Taxes foncières
6582	1 000.00 \$	Facture diverse
6407	1 000.00 \$	Facture diverse

ADOPTÉE

10-11-322

Fin d'emploi d'un pompier

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte du départ définitif de Shayne Sévigny à titre de pompier à temps partiel en date du 1^{er} novembre 2010.

ADOPTÉE

10-11-323

Engagement d'une employée – Service des Loisirs

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'engager Katherine Guérard à titre de préposée au restaurant, et ce, rétroactivement au 8 octobre 2010;

QUE ses salaires et conditions de travail soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

10-11-324

Services supplémentaires rendus par la Société protectrice des animaux d'Arthabaska

ATTENDU QUE le contrat de services retenus avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska ne comprenait pas les services d'euthanasie d'animaux malades ou à problème;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement à SPAA d'un montant de 630 \$ pour les services d'euthanasie d'animaux de janvier à août 2010.

ADOPTÉE

10-11-325

Contrat de déneigement des kiosques postaux du Domaine Paquet

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à l'octroi du contrat pour le déblaiement de la neige de l'aire des deux kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement des deux kiosques postaux situés au Domaine Paquet à Mathieu Marcoux pour une somme de 300 \$ taxes incluses pour la saison 2010-2011.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

10-11-326

Service de patrouille hivernale 2010-2011

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2010-2011;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2010-2011 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 10 000 \$, taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2010 et se terminant le 15 mars 2011.

ADOPTÉE

10-11-327

Location de machinerie pour déneigement – Saison 2010-2011

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset Inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2008 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 " de large avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une gratte à angle ainsi que d'une aile de côté;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la location d'un équipement roulant pour effectuer l'enlèvement de la neige auprès de Ferme Somerset inc. au montant de 105.00 \$ pour les 75 premières heures et de 100.00 \$ pour les heures subséquentes.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105.00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2010.

ADOPTÉE

10-11-328

Soumissions pour combinaison benne-épandeur et harnais pour chasse-neige avant et aile de côté – Adjudication de contrat

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation auprès de trois fournisseurs avait été lancé pour la fourniture d'une combinaison benne-épandeur et harnais pour chasse-neige avant et d'une aile de côté;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a déposé et que sa soumission dépasse 100 000 \$, donc la limite maximale pour un appel d'offres par invitation;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de rejeter la soumission reçue et de retourner en appel d'offres public.

ADOPTÉE

10-11-329

Demande pour nouveau passage pour véhicules hors route – Quad Centre-du-Québec MRC d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'autoriser le passage pour les véhicules hors route sur le chemin du rang 12 (1,58km) et la route Boisvert (1,29km) pour une utilisation comme sentiers d'hiver par le club Quad Centre-du-Québec MRC d'Arthabaska;

QUE la signalisation nécessaire soit fournie et défrayée par le club, mais installée par notre service des Travaux publics.

ADOPTÉE

10-11-330

Approbation du budget 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opération de 142 116 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 14 212 \$.

ADOPTÉE

10-11-331

Demande à la CPTAQ – Prince Oeuf inc.

ATTENDU QUE la demanderesse Prince Oeuf inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une première partie du lot P-24C rang 10 du cadastre du Canton de Stanfold afin de pouvoir procéder à la construction d'un bâtiment agricole pour l'élevage de poulettes et une seconde partie du lot P-24C rang 10 du cadastre du Canton de Stanfold pour régulariser l'occupation des lieux.

ATTENDU QUE la superficie demandée est nécessaire pour respecter les normes établies par le Ministère du Développement durable, Environnement et Parc (MDDEP).

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

10-11-332

Demande à la CPTAQ – Monsieur Pascal Côté (Automobile Expert inc)

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pascal Côté du commerce Automobile Expert inc. visant un changement d'usage d'un commerce existant;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par Monsieur Pascal Côté du commerce Automobile Expert inc. pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 1642,7m² sur le lot P-3A du rang V111 du Canton de Stanfold, pour permettre la vente et la réparation de véhicules d'occasion.

QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme et que l'article 58.2 de la loi ne s'applique pas, car il s'agit d'un bâtiment commercial existant qui bénéficie de droits acquis.

ADOPTÉE

10-11-333

Demande à la CPTAQ – Club Auto-Neige des Bois-Francis inc.

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par le Club Auto-Neige des Bois-Francis inc. visant un changement d'usage d'un commerce existant;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande d'autorisation présentée par le Club Auto-Neige des Bois-Francis inc. pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 1 764,82 m² sur le lot 10A-1 du rang V111 du Canton de Stanfold, pour permettre d'effectuer la mécanique, l'entretien et peinture des équipements servant à entretenir les sentiers de motoneiges.

QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme et que l'article 58.2 de la loi ne s'applique pas, car il s'agit d'un bâtiment commercial existant qui bénéficie de droits acquis.

ADOPTÉE

10-11-334

Nomination au comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Me serge Bizier, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Réjean Rodrigue comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans venant à échéance en novembre 2012 et qu'une autre personne sera nommée ultérieurement pour compléter le nombre de personnes requises sur ce comité.

ADOPTÉE

10-11-335

Entente loisirs 2011 avec la Ville de Victoriaville

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) La Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) Cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) Le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-11-336

Achat de deux joutes du Titan - Publicité

ATTENDU QUE ce conseil désire faire profiter la population de Princeville en fournissant gratuitement 250 billets pour la joute du 12 décembre 2010 et 250 billets pour celle du 20 février 2011 du Titan de Princeville de la ligue de hockey junior AAA;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'acheter du Club de hockey Le Titan en guise de publicité, 500 billets au montant total de 5 000 \$;

QUE de ce montant soit déduit des sommes spécifiquement dues par le Club au montant total de 857.69 \$.

ADOPTÉE

10-11-337

Rapport sur l'activité du golf et remise aux Harmonies Prince-Daveluy

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a dégagé un surplus financier suite à l'organisation de son Tournoi de golf annuel;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire redistribuer ce bénéfice à une association locale;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil verse aux Harmonies Prince-Daveluy, la subvention de 1 620.82 \$, repré-

sentant le bénéfice de l'organisation du Tournoi de golf annuel de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-11-338 **Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux billets au montant de 15 \$ chacun pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville, le dimanche 21 novembre 2010.

ADOPTÉE

10-11-339 **Centraide – Demande de don corporatif**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville verse à Centraide un montant de 1 000 \$ afin de permettre la poursuite de leurs objectifs.

ADOPTÉE

10-11-340 **La Maison du CLDI – Aide financière 2011**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à La Maison du CLDI de l'Érable pour 2011.

ADOPTÉE

10-11-341 **Guignolée 2010**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder aux Chevaliers de Colomb de Princeville – Conseil 5986, une contribution de 200 \$ pour la Guignolée.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-11-342 **Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

